

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-ouest

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-ouest (MRC)

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, sur le site internet de la MRC :

QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-079, daté du 15 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;


QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

QUE la MRC d'Abitibi-Ouest informe sa population que le conseil d'administration va siéger par voie de vidéoconférence et que le public ne sera pas admis au cours de la séance ordinaire du 28 octobre 2020;

QUE l'enregistrement de la séance sera publié sur le site internet de la MRC au www.mrcao.qc.ca dans la section *MRC d'Abitibi-Ouest > Conseil de la MRC* au cours des jours suivants la séance du 28 octobre 2020;

QUE les citoyens sont invités à poser leurs questions **jusqu'à mercredi le 28 octobre à 16 h**, par courriel à conseil.administration@mrcao.qc.ca.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 23 octobre 2020



Normand Lagrange
Secrétaire-trésorier
Directeur général